



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2004/L.7  
17 décembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

**Dixième session**

**Buenos Aires, 6-17 décembre 2004**

**Point 8 a), b) et c) de l'ordre du jour**

**Contributions de la Conférence des Parties**

**à d'autres réunions intergouvernementales**

**Conférence internationale convoquée pour procéder**

**à l'examen décennal de la mise en œuvre**

**du Programme d'action de la Barbade**

**Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

**Processus visant à contribuer aux travaux de la quatorzième**

**session de la Commission du développement durable**

**Contributions à d'autres réunions intergouvernementales**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. La Conférence des Parties a eu un échange de vues, à sa dixième session, sur ses contributions à d'autres réunions intergouvernementales et prié le secrétariat de faire rapport sur les activités dont il avait été convenu:

a) Lors de l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, eu égard à la résolution 57/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

b) À la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui doit se tenir à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005;

c) À la quatorzième session de la Commission du développement durable.

2. Des opinions diverses ont été exprimées.
3. Lors de l'échange de vues sur la réunion internationale qui procédera à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence des Parties a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-septième session, avait prié tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les autres institutions et organisations intergouvernementales compétentes de participer activement à l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'action de la Barbade, et demandé au secrétariat de faire rapport à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique à sa prochaine session (mai 2005) au titre du point de l'ordre du jour «Coopération avec les organisations internationales compétentes».
4. Lors de l'échange de vues sur la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, la Conférence des Parties a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-huitième session, avait décidé de convoquer une conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2005, et noté que l'Assemblée générale avait invité les États Membres, tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que toutes les institutions et organisations intergouvernementales compétentes à participer activement à la Conférence.
5. Lors de l'échange de vues sur la quatorzième session de la Commission du développement durable, la Conférence des parties a reconnu qu'à sa onzième session, la Commission avait adopté un programme de travail pluriannuel dont le module thématique «Ressources énergétiques aux fins du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques» serait examiné au cours du cycle 2006-2007, qui comprendrait, la première année, une session d'examen et, la seconde, une session consacrée à l'établissement de directives. La Conférence des Parties a prié le secrétariat d'informer l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique, à sa vingt-troisième session (novembre 2005), des activités pertinentes de la Commission du développement durable, au titre du point de l'ordre du jour «Coopération avec les organisations internationales compétentes», afin d'informer la Conférence des Parties des activités qui l'intéressaient.

6. La Conférence des Parties a exprimé son soutien à ces réunions, espérant que leurs travaux seraient fructueux tout en reconnaissant qu'elles étaient saisies d'ordres du jour plus étendus que ceux de la Conférence elle-même. De l'avis de la Conférence des Parties, il serait utile que ces réunions intergouvernementales soient mieux informées des activités menées au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets préjudiciables.

-----